

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT #URB 25-02-01

Avis public de consultation s'adressant aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement : #URB 25-02-01 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – RUE MARIE-CLAUDE – ZONE 26-H

Ce projet de règlement, pour lequel un avis de motion a été donné le 9 décembre 2025 et qui a été adopté le 20 janvier 2026, vise à modifier le règlement de zonage URB-02-2024 afin de permettre l'usage de résidences privées pour personnes âgées autonomes dans la zone 26-H, ainsi que d'ajouter à la grille de spécifications de cette zone, à la section Autres dispositions, la mention suivante :

« Résidences privées pour personnes âgées autonomes : cette zone peut permettre l'implantation d'une nouvelle résidence pour personnes âgées autonomes. »

Le projet est situé dans une zone à proximité de la zone 29-H où les résidences pour personnes âgées sont actuellement autorisées.



Une **assemblée publique de consultation** sera tenue afin de permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur ce projet de règlement :

 **Lieu** : Place des aînés
62, rue Saint-Jean-Baptiste

 **Date** : 3 mars 2026

 **Heure** : 18H30

Toute personne intéressée pourra y être entendue relativement à ce projet.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À PLAISANCE
CE 12 février 2026

Pierre Villeneuve
Directeur général Municipalité de Plaisance

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pierre Villeneuve, Directeur général et Greffier trésorier de la Municipalité de Plaisance, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 février 2026 entre 8 h et 16 h. En foi de quoi, je donne ce certificat le 12 février 2026.

Pierre Villeneuve
Directeur général et Greffier trésorier